



Separation, garde enfant,

Par **Mori sandrine**, le **20/06/2018** à **23:21**

Bonjour,

Je me sépare de mon compagnon et nous avons une petite fille. Sauf que la séparation n'est pas facile pour nous 3.

J'ai appris qu'il avait téléchargé un logiciel espion pour regarder toutes les conversations que j'ai eues avec mes amies de Facebook sur msn. Est-ce légal ? Du coup je me sens espionnée et déçue de son comportement.

De plus Nous avons un logement en commun que nous devons vendre et faire aussi quelques travaux. Sauf que cela pourrait durer quelques mois. Du coup, ma mère m'a dit de venir vivre chez elle, dans sa maison. On ferait du coup une garde alternée une semaine sur deux.

Donc la question est : est-ce que je peux aller vivre chez ma mère ? Je ne veux pas non plus qu'il m'accuse plus tard devant le juge des affaires familiales d'avoir abandonné le foyer conjugal.

Que dois je faire, car vivre ensemble n'est plus possible ? Je suis perdue, aidez moi.

Merci.

Par **Sauza Veronique**, le **21/06/2018** à **01:19**

Bonjour Sandrine.

En effet les séparations, c'est toujours compliqué. ton message me touche car j'ai vécu quelque chose de similaire. Je me sentais constamment sous surveillance. j'ai fini par en parler avec mon époux car je ne supportait plus cette sensation. Bien évidemment, il m'a assuré que je me faisais des idées. Pourtant j'étais vraiment sûre de moi. Un ami m'a recommandé de scanner mon téléphone avec un anti-virus, ce que j'ai aussitôt fait. Aucun résultat. Pourtant après quelques jours, toujours cette sensation. Pour me rassurer mon ami, m'a conseillé de réinitialiser mon téléphone en configuration d'usine. Comme neuf plus rien d'installé d'autre que les applications d'origine. Encore une fois je l'ai fait (au passage fait attention à tes numéros de contact). Ensuite si tu ne veux pas faire tout ça, il ne te reste qu'à faire expertiser

ton appareil et obtenir une attestation du professionnel, mais cela a un coût.

Mon ami a quand même regardé dans les fichiers de mon téléphone et m'avait assuré qu'il n'y avait rien trouvé. Ces logiciels espions ont un fonctionnement quasi invisible, mais si tu les cherches, ils y apparaissent comme une application apparaissant discrètement au milieu des autres. En ce qui concerne le fait que tu ailles vivre en dehors du foyer, je ne peux pas te conseiller, je ne suis pas juriste. Par contre si il t'espionne sur ton téléphone, avec un logiciel il le fera tout autant là-bas, donc ne te prive pas de ta fille et elle de sa maman, elle pourrait t'en vouloir.

Par **Mori sandrine**, le **21/06/2018** à **08:30**

Bonjour Véronique,

Merci encore pour m'avoir donné ton avis et surtout ton vécu. Je ne comprendrais jamais la jalousie ni espionner une personne qu'on aime. Je ne suis pas comme ça, je fais confiance et le fait qu'il ait fait ça, malheureusement ça élargi le gouffre qui était entre nous. Je lui en veux énormément pour tout cela mais des fois la vie fait qu'on n'a pas trop le choix et on est obligé de prendre des décisions qui ne sont pas forcément celles qu'on voulait.

J espère que d'autres personnes du site pourront m'éclairer quand aux démarches à faire dans la légalité pour éviter de dire des erreurs.

Merci encore.

Par **Sauza Veronique**, le **21/06/2018** à **16:16**

Sandrine,

Très heureuse d'avoir pu te faire partager mon expérience. As-tu pris le temps d'en parler avec ton compagnon, savoir pour quelles raisons il a fait ça ? j'ai réussi à en parler avec mon ex-époux quelques mois plus tard, quand je lui ai fait part de mon sentiment et mon inquiétude sur le fait d'être surveillée, il m'a avoué avoir consulté mes sms plusieurs fois, car il pensait que j'avais une relation avec un collaborateur de travail. Après réflexion, je me suis rendue compte que j'étais autant responsable que lui et que les rapports que j'avais avec mon collègue de travail étaient quand même ambigus ce qui a provoqué un changement de comportement de mon époux à cette époque. Aujourd'hui, j'ai quand même quelques regrets quand à ma façon de gérer la situation à l'époque. Je ne pense pas que ta situation soit exactement la même, mais prend bien le temps tirer les choses au clair avant d'avoir des regrets concernant tes rapports avec ton compagnon.

Par **Mori sandrine**, le **21/06/2018** à **16:29**

Alors Véronique effectivement j'ai déjà parlé avec lui et il le fait parce qu'il n'a pas confiance en

lui et en moi. Et ça quand il y a pas de confiance dans un couplé c'est super dur après. Après on a essayer plusieurs fois de se donner une chance mais à chaque fois ça va pas. C est dur pour lui.

Par **Tisuisse**, le **21/06/2018** à **16:41**

Bonjour,

Bien que ce forum soit un forum uniquement de droit (pas une discussion à bâton rompus, les conseils qui sont exprimés ici doivent être des conseils juridiques, rien d'autre. Je vous invite donc, l'une et l'autre, à continuer d'échanger en messagerie privé. Merci d'avance.

Pour répondre à Mori sandrine, voici ce que dit le droit :

- vous dites que vous avez un logement en commun et que vous en êtes propriétaires tous les 2 donc, pour vendre il faudra la signature de vous deux à moins que votre compagnon (pas votre conjoint puisque vous ne semblez pas être mariés sinon vous auriez écrit : mon mari) ne veuille racheter votre part sur ce logement, il deviendrait alors seul propriétaire. Pour ça, voyez un notaire.

- vous voulez quitter ce logement ? comme vous n'êtes pas mariés vous n'êtes pas tenus de rester. L'union libre entraîne aussi la désunion libre, sans aucune formalité. Le JAF n'aura à intervenir que dans les droits de garde et d'hébergement de l'un ou l'autre pour votre fille ainsi que la pension alimentaire. Je vous conseille d'aller à une consultation juridique gratuite (maison du droit, ou mairie ou greffe du tribunal) vous aurez ainsi toutes les infos nécessaires pour faire les choses dans le bon ordre.

Par **Mori sandrine**, le **21/06/2018** à **17:12**

Merci bien pour votre réponse j irais voir un juriste.